



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 juin 2023
Convocation du : 16 juin 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Pierre VANNESTE

DE23.104

VIE SPORTIVE
PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE SPORTS

Autorisation - Approbation

☪

Considérant la délibération DE23.033 du 30 mars 2023 définissant la programmation 2023 du contrat de ville ;

La Ville porte de nombreux projets en faveur de l'emploi et a développé un savoir faire reconnu dans l'élaboration de projets et de programmations d'événements innovants dans le domaine du sport.

C'est ainsi qu'après l'obtention du label « Terre de Jeux 2024 », dans la continuité du projet « Graph'ton sport » et dans le cadre du dispositif « Impact 2024 », la collectivité a souhaité poursuivre des actions en faveur de l'emploi grâce au sport.

Dès lors, et en partenariat avec le tissu associatif et des partenaires locaux, l'action « Le sport ...arts de Vie » a obtenu un accompagnement financier au titre des contrats de ville et vise à :

- Retranscrire les valeurs du sport dans le monde de l'entreprise, dans la vie quotidienne,
- Accroître la confiance en soi et valoriser son image lors de futurs entretiens,
- Améliorer l'inclusion des jeunes par l'art et le sport,
- Sensibiliser les jeunes sur des sujets comme la diététique, le sport santé, la découverte d'un professionnel du monde économique sportif,
- Créer une exposition sur les valeurs de l'Olympisme.

La Ville s'est vue octroyer une dotation de 6 000 € dont il lui faut reverser une partie à l'association « SOA Basket » pour son action « Du sport à l'emploi », à hauteur de 3 035 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions
- D'autoriser le versement, en temps utile, de ces subventions aux porteurs de projets concernés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 059-215900176-20230622-DE23104-DE



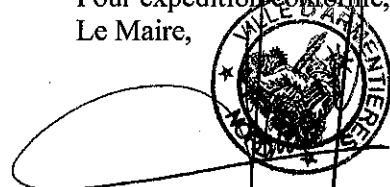
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Vanneste'.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

Pôle Accompagnement de la Famille
Direction Vie Scolaire et Sportive

Tél : 03.61.76.21.39

Mél : sports@ville-armentieres.fr

Affaire suivie par : Guillaume COUSTENOBLE

Objet : Convention Contrat de Ville – Projet 2022

CONVENTION

Entre

La Ville d'Armentières représentée par Monsieur Bernard HAESEBROECK, Maire, agissant en vertu de la délibération n° 22.092 du 19 mai 2022,

D'une part,

Et les Sports Ouvriers Armentiérais, représenté par Monsieur Bruno TYTGAT en qualité de président

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une action « Du sport à l'emploi » par les SOA Basket dans le cadre des projets Contrat de Ville 2023.

Objectifs de l'action :

- proposer des ateliers sportifs pour accompagner un groupe de 20 personnes habitant les quartiers prioritaires de la ville afin qu'ils puissent retranscrire les valeurs du sport dans le monde de l'entreprise.
- proposer des ateliers « coup de pouce » à un groupe de 20 personnes habitant les quartiers prioritaires de la ville afin d'accroître la confiance en soi et valoriser son image lors de futurs entretiens professionnels.

Contenu prévisionnel de l'action :

1) Ateliers sportifs

Remise en forme des participants à travers la reprise / maintien d'une activité physique, et la transmission des valeurs du sport (esprit d'équipe, leadership, dépassement de soi, persévérance, rigueur, gestion du stress, écoute des autres, capacité d'adaptation...etc.)

Ces ateliers sportifs permettront ainsi aux participants de reprendre / maintenir confiance en eux, et d'appliquer ces valeurs au monde professionnel.

2) Ateliers « coup de pouce »

Ces ateliers auront pour but de valoriser l'image des participants et de comprendre les codes de l'entretien professionnel grâce aux trois points suivants :

- Coaching en image (comment s'habiller pour un entretien...etc.)
- Simulation d'entretiens professionnels
- Amélioration du CV / photo CV

Public accueilli :

Groupe de 20 personnes maximum âgées de 18 à 55 ans et habitant les quartiers prioritaires de la ville d'Armentières

Indicateurs d'évaluation retenus :

Participation active des habitants

Assiduité des participants

Poursuite de la démarche des participants à des entretiens d'emploi

Antoine CHELALA, salarié de la SOA Basket, sera l'interlocuteur privilégié.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} décembre 2023.

ARTICLE 3 : MODALITES DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action intitulée « **Du sport à l'emploi** » à hauteur maximale de 3 035 €

Le paiement fera l'objet d'un seul versement de 3 035 € à la signature de la convention présente.

Sur le compte : 01113 00037260516

Banque : 30003

ARTICLE 4 : BILAN

Les SOA Basket-Ball s'engage à fournir à la Ville d'Armentières un bilan qualitatif et financier

accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, soit pour la date limite du 31 décembre 2023

ARTICLE 5 : RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre des SOA Basket-Ball au regard des justificatifs fournis et du bilan.

ARTICLE 6 : DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Armentières, le
en deux exemplaires

Le Maire,

Le Président

Bernard HAESBROECK

Bruno TYTGAT